



Commission scolaire
Cœur-des-Vallées

CCE – 033M
C.P. – P.L. 40
Organisation et
gouvernance scolaires

Mémoire sur la gouvernance scolaire, un palier démocratique à conserver !

Source : Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
1.1 Présentation de notre organisme	3
2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE	5
2.1 Les élus scolaires	5
2.2 Un gouvernement de proximité.....	6
2.3 Les petites communautés en danger	6
2.4 Acteurs économique et communautaire importants sur le territoire	7
2.5 Le modèle du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais	7
2.6 Principaux constats du projet de Loi 40	9
2.7 Les vrais enjeux	11
3. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE	15
4. CONCLUSION	166

1. INTRODUCTION

1.1 Présentation de notre organisme

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) est une institution d'éducation publique qui regroupe de multiples services aux élèves, des établissements et du personnel. Sous sa responsabilité, on retrouve notamment : le Service des ressources éducatives, le Service des ressources humaines, le Service de ressources financières, le Service des ressources matérielles, le Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information, les services juridiques, le Service du transport, les communications et bien d'autres encore.

Il s'agit de professionnels qui exécutent des tâches d'une immense importance dans le but de favoriser la réussite de l'ensemble de nos élèves. Du directeur général au secrétaire général, en passant par la directrice des ressources éducatives ainsi que toutes les autres directions de services, accompagnés par leur équipe de travail, se sont des emplois clés au sein de notre organisation qui nous ont permis d'atteindre des cibles inespérées en termes de diplomation et de décrochage, depuis quelques années.

Il est aussi important de mentionner que chacun de ces postes a été soigneusement comblé après une étude et analyse approfondie, à des périodes différentes par...le Conseil des commissaires!

La CSCV

Territoire desservi

- L'est de la Ville de Gatineau, la Vallée de la Lièvre et la Petite-Nation.
- Sa superficie est de 3 263 km².

Son environnement

- Le développement économique est principalement axé sur le tourisme et l'industrie du bois et des pâtes et papiers;
- 23 municipalités de la MRC Papineau;
- 2 municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- 2 secteurs (Buckingham et Masson-Angers) de la Ville de Gatineau;
- Le taux d'élèves fréquentant une école de milieu défavorisé demeure une donnée importante avec laquelle nous devons composer. Il était en 2012-2013 de 29 % au primaire et de 38,1 % au secondaire.

Ses établissements

23 établissements soient :

- 14 écoles primaires;
- 3 écoles secondaires;
- 2 écoles primaires / secondaires;
- 2 centres d'éducation aux adultes, dont les Serres-viables et les 121 Trésors;
- 1 centre de formation professionnelle (2 pavillons).

Ses effectifs

- 3914 élèves au préscolaire / primaire (au 30 septembre 2017);
- 2095 élèves au secondaire (au 30 septembre 2017);
- 323 élèves en formation professionnelle (au 30 septembre 2017);
- 595 élèves en formation générale des adultes (au 30 septembre 2017).

Ses ressources humaines

- 745 employés réguliers et 444 employés temporaires;
- Le 1^{er} employeur en importance du territoire de Papineau.

Son budget

Le budget de la commission scolaire est d'environ 89 000 000 \$

2. PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

2.1 Les élus scolaires

Au sein de la CSCV, il y a présentement 14 commissaires. L'étendue du territoire est donc bien représentée par un acteur politique qui est à l'écoute de la population. Les élus scolaires s'intéressent aux opinions de leurs contribuables. Ils consultent les parents afin de les associer à leurs décisions. Ils rencontrent les parents et les écoutent afin de percevoir leurs valeurs, leurs aspirations et leurs besoins en termes d'éducation de leurs enfants. Ils font le lien entre les parents et l'administration de la commission scolaire. Nos élus sont des personnes engagées et présentes dans la communauté. Par exemple, ils visitent les assemblées générales, le comité de parents et les conseils d'établissement. Ils créent des liens avec leurs partenaires, sont présents sur le terrain et participent à plusieurs activités qui encouragent la persévérance scolaire.

Sans l'implication des élus scolaires de la CSCV plusieurs projets n'auraient jamais vu le jour. À titre d'exemples, en voici une courte liste sur lesquels nos commissaires ont travaillé avec conviction et ferveur :

- Obtention d'un montant de 16,223 millions \$ pour la construction de l'école des Grands-Pins à l'Ange-Gardien;
- Obtention d'un montant de 4 millions \$ pour l'agrandissement à l'école Maria-Goretti à Thurso;
- Leadership provincial concernant le dossier de la taxe scolaire qui a résulté sur le projet de Loi 166;
- Construction d'un terrain synthétique à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, investissement de 200 000 \$;
- Rénovation de la salle de spectacle Desjardins, investissement de plus de 500 000\$;
- Ouverture du Centre et Boutique les 121 Trésors pour nos élèves adultes vivant avec un handicap intellectuel ou physique;
- 4 années consécutives de dépôt d'un budget équilibré à la CSCV;
- Entente avec plusieurs municipalités (Gatineau, Montebello, Plaisance, etc...) pour le partage des locaux;
- Reconnaissance du temps des employés siégeant sur un conseil d'établissement, un exemple parmi d'autres des bonnes relations qu'entretient le Conseil des commissaires avec le personnel de la CSCV et leurs représentants syndicaux;
- Développement d'une stratégie d'attraction et de rétention du personnel.

2.2 Un gouvernement de proximité

Les élus scolaires représentent un véritable gouvernement de proximité. Ils sont de loin les représentants politiques les plus accessibles. Nul besoin de passer par un intermédiaire pour obtenir une rencontre ou simplement discuter avec un commissaire ou encore de l'aborder lorsqu'on va faire ses courses! C'est aussi simple que cela rencontrer nos élus, car ceux-ci font réellement partie de la communauté qu'ils représentent.

Les élus scolaires permettent également d'équilibrer le rapport de force entre les citoyens et l'appareil administratif. Ils sont imputables envers la population, car ils sont élus par elle. Ils ont le pouvoir d'infirmier des décisions administratives ou encore de modifier les politiques de la commission scolaire en fonction des besoins de l'ensemble des élèves et des parents.

C'est ce gouvernement proche des gens que le projet de Loi 40 s'apprête à éliminer. Il s'agirait d'une perte énorme pour nos citoyens et pour le système de l'éducation.

2.3 Les petites communautés en danger

La représentativité des petites communautés est une préoccupation constante au sein de notre commission scolaire. D'ailleurs, notre conseil est divisé également entre des commissaires représentant des circonscriptions de milieux ruraux et de milieux urbains. Cette représentativité est essentielle surtout que les milieux ruraux ont généralement des indices de défavorisation plus élevés. Les besoins et les défis des écoles de ces petites communautés doivent être pris en considération au même titre que ceux des écoles des plus grandes municipalités. Il s'agit d'une valeur fondamentale pour notre commission scolaire. L'école est l'une des institutions les plus importantes pour ces petites municipalités. Ceci est vrai pour notre région, mais pour toutes les autres régions du Québec.

Malheureusement, le projet de Loi 40 n'assure en rien cette représentativité des secteurs plus ruraux; en fait il les met à risque de sous-représentation. Le mode de scrutin proposé dans le projet de Loi 40 nous fait courir le risque que davantage de postes au sein des conseils d'administration soient comblés par des parents provenant des plus grandes municipalités, car c'est là que l'on retrouve le plus d'écoles, donc le plus d'électeurs selon les modalités projet de Loi 40. Il est facile de s'imaginer qu'il n'y aura que très peu de parents provenant de petites communautés. Cette éventualité n'augure rien de bon pour la survie des écoles des milieux ruraux. C'est l'une des grandes faiblesses du projet de loi 40 qui doit être corrigée.

2.4 Acteurs économique et communautaire importants sur le territoire

Les commissions scolaires sont des acteurs importants dans leurs régions. Commençons par rappeler qu'elles sont la plupart du temps l'un des employeurs d'importance dans leur région. D'ailleurs dans le comté de Papineau, la CSCV est le premier employeur.

Le rôle des commissions scolaires dans leurs communautés ne s'arrête pas là. Elles sont des partenaires privilégiés des municipalités, ainsi que des organismes communautaires et gouvernementaux (Centre intégré de santé et des services sociaux), avec lesquels les commissions scolaires ont mis en place de nombreux partenariats et protocoles d'entente.

Les élus scolaires jouent un rôle crucial dans ces ententes avec les partenaires régionaux. Ils peuvent discuter d'égal à égal avec les élus municipaux. Mais ils assurent également une présence sur le terrain et dans des événements, entretenant ainsi les relations avec les partenaires et facilitant la négociation de futures ententes.

L'abolition des commissions scolaires et des élus scolaires laissera un vide important au sein des communautés de plusieurs régions. Les acteurs du milieu ne souhaitent pas avoir les responsabilités (taxes scolaires, plaintes concernant la panoplie de sujets que le milieu scolaire traite provenant des citoyens, les problèmes engendrés par le transport, la gestion de protocole directe avec les directions des écoles et l'iniquité entre les milieux, etc.).

2.5 Le modèle du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais

Le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais est unique au Québec. Il prend en considération les réalités régionales de chacune des commissions scolaires sur son territoire. Il regroupe donc plus de 40 programmes de formation qui conduisent au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Le conseil d'administration du SRFPO est géré par un consortium des 4 directeurs généraux des commissions scolaires de la région ainsi que de leurs présidences. Il est aussi présidé, en alternance, par un des 4 présidents des commissions scolaires de l'Outaouais. Ainsi, il est convenu que les besoins exprimés par leurs milieux sont pris en considération puisque les présidents sont davantage des acteurs présents et accessibles auprès de la population. Monsieur Éric Antoine est le président de ce conseil d'administration depuis 3 ans.

Il existe présentement 6 centres de formation professionnelle (CFP) en Outaouais où les programmes ont fait l'objet de demande d'octroi stratégique. Lors de conversations concernant le dépôt d'une demande de programme, les présidents et les directeurs généraux se consultent afin de déterminer où le programme devrait être implanté. Les

programmes sont donc dispersés de façon stratégique en lien avec le besoin de main-d'œuvre et les particularités de chacun des milieux.

La valorisation des formations des CFP est la clé du succès puisqu'il s'agit de formations permettant d'accéder rapidement au marché du travail et répondant aux exigences des entreprises en quête d'une main-d'œuvre qualifiée de qualité. Cette valorisation est l'objet d'une représentation politique auprès des partenaires politiques provinciaux (pour l'obtention de nouveaux programmes), des partenaires politiques fédéraux (pour des considérations en emploi et des outils d'application au gouvernement fédéral) et des nombreux partenaires commerciaux et entreprises sur le territoire (emplois, stages, insertion sociale).

À titre d'exemple de décisions prises par les élus qui siègent au sein du conseil d'administration : un producteur de cannabis, soit le plus important au Canada se trouve sur notre territoire (HEXO). Récemment, le président, M. Éric Antoine, a organisé une visite des lieux avec les experts sur place ainsi que les directions de certaines écoles et centres qui pourraient y voir un partenariat. Puisque le Centre de formation professionnelle de Papineauville possède déjà un programme en horticulture, M. Antoine a cru bon à ce que la CSCV fasse une demande d'ajouter le volet culture du cannabis au sein de ce programme. Hexo est une entreprise qui a débuté avec une centaine d'employés il y a 2-3 ans et qui compte maintenant plus de 900 employés. La grande majorité de leurs emplois sont dans un environnement de qualité et offre un salaire très intéressant qui pourrait bénéficier aux élèves de la CSCV.

On sait maintenant que le conseil d'administration du SRFPO sera dissous si le projet de loi est adopté. On peut présumer que la gouvernance serait assumée par un regroupement de directrices et de directeurs généraux accompagnés par la direction du SRFPO. C'est ce regroupement qui suggérerait l'ajout de programmes, suivant les recommandations d'Emploi Québec, un organisme qui recense les besoins ponctuels en emploi par région. Qu'advient-il des nouvelles tendances en matière d'emploi, des désirs de la population et de l'écoute auprès des partenaires en entreprise sur le territoire ? Cette représentativité sectorielle est assurée par les élus scolaires qui vont à la rencontre des propriétaires de commerces et qui discutent avec eux de manière à connaître les enjeux auxquels ils font face. Dans un contexte où il y a une pénurie de main-d'œuvre et que le taux d'emploi est à son plus haut au Québec, on se doit d'être très imaginatif dans notre offre de formation pour attirer une nouvelle clientèle.

Un autre exemple, récemment le président de la CSCV et du SRFPO, M. Éric Antoine a entamé des discussions avec la directrice du SRFPO, Mme Élise Lacroix, pour faire la demande qu'un programme en acériculture soit octroyé à la CSCV. M. Antoine est au courant que ce programme existe déjà dans 3 autres commissions scolaires au Québec

(Commission scolaire des Hauts-Cantons, Commission scolaire de la Côte-du-Sud et Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs) et qu'il fonctionne bien, que les inscriptions sont au rendez-vous. Également, ce programme est offert sur des territoires similaires à celui de la CSCV. Il sait aussi que la CSCV possède un vaste terrain boisé (des centaines d'hectares) derrière l'une de ses écoles secondaires. Ce terrain pourrait certes être utilisé pour créer un lieu de « cabane à sucre » incluant l'apport des élèves en cuisine du CFP. Il pourrait aussi être utilisé pour la culture du cannabis, tel que décrit dans le paragraphe précédent. Hélas ! Dans les deux cas, ce sont des décisions avec de hautes implications politiques qui sont assurées par une forte présence et connaissance du territoire des élus scolaires locaux.

2.6 Principaux constats du projet de Loi 40

Quelques constats de ce qui est inquiétant dès le départ avec le projet de Loi 40 :

- **L'article 143.14** Tout poste de parent d'un élève non comblé à la suite d'un défaut de candidat peut être comblé pourvu par une personne éligible au poste de représentant de la communauté. Un tel poste est comblé dans les plus brefs délais par le conseil d'administration du centre de services scolaire nouvellement formé au moyen d'un appel de candidatures publié conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article 143.9, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet article de loi vient éradiquer la proposition du ministre qui souhaite une plus grande participation des parents au sein de la prochaine structure. Pourtant c'est le clou sur lequel il tape le plus souvent...

- **Une simplification des démarches d'inscription des élèves dans un autre centre de services scolaires que celui du territoire de résidence.**

Ceci est une des volontés les plus inquiétantes pour un organisme comme la nôtre. Nous qui mettons tous les efforts pour préserver la qualité des services offerts au sein de petites écoles de village qui parfois compte une centaine d'élèves. On peut donc prévoir que certains parents pourraient choisir de déposer leurs enfants au sein d'une école du grand centre urbain qu'est Gatineau, soit parce que c'est plus pratique en chemin au travail ou parce qu'il existe un programme particulier que nous ne possédons pas au sein de l'école de quartier. Les bassins de population de nos écoles vont alors diminuer et les services aussi au prorata.

- **L'article 34 au 2^e alinéa** Les normes et modalités d'évaluation des apprentissages visées au paragraphe 4^o du premier alinéa ne peuvent avoir pour effet de permettre la majoration automatique d'un résultat. Elles peuvent toutefois permettre exceptionnellement au directeur de l'école, après consultation de l'enseignant, de

majorer le résultat d'un élève s'il existe des motifs raisonnables liés à son cheminement scolaire.

Si le passé nous a appris une chose, c'est bien de se méfier des articles de loi rédigés avec une intention qui semble noble, mais qui cache certaines ambiguïtés. Au minimum, cet article n'instaure aucunement une trame de fond bâti sur la confiance entre la direction d'établissement et les enseignants. Ce n'est définitivement pas ce qu'on considère faire partie des mesures pour valoriser la profession enseignante.

- **Aucune représentation territoriale n'est prévue au sein de la future structure, pas de circonscription. Donc les besoins des écoles ne seront inévitablement pas défendus équitablement.**
- **Le 2^e paragraphe de l'article 116** Le gouvernement détermine le centre de services scolaire compétent sur tout territoire modifié ou nouveau territoire et peut, à cette fin, prescrire qu'un centre de services scolaire cesse d'exister ou instituer un nouveau centre de services scolaire. Il détermine, après consultation des centres de services scolaires intéressés, le nom du nouveau centre de services scolaire, le cas échéant.

Tout indique une fusion de centre de services dans un court délai. Lorsque la population réalisera qu'aucune économie n'a été générée par la transformation des commissions scolaires en centre de services, il n'aura d'autres choix que d'avancer avec de vieilles promesses et de proposer la fusion des centres de services et cet article lui donne tous les pouvoirs de le faire.

- **L'article 215.2** Les centres de services scolaires doivent favoriser le partage de ressources et de services, notamment de nature administrative, entre eux ou avec d'autres organismes publics, dont des municipalités, ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) lorsque cela permet, dans le cadre de leur mission, de répondre à des besoins d'efficacité ou de rentabilité dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

En plus de financer largement l'éducation des élèves fréquentant les institutions privées, on fournira dorénavant les ressources alors que nous avons déjà de la difficulté à recruter ces mêmes employés ?

En résumé, ce ne sont que quelques exemples de pièges qui se trouvent dans ce projet de loi où nous avons déterminé que les élèves, le personnel, ainsi que les citoyens seraient mal servis.

2.7 Les vrais enjeux

Le gouvernement du Québec se targue de faire de l'éducation sa première priorité. Pourtant, en effectuant un changement de structure dans le système, il s'attaque à la mauvaise cible. Ceci ne va en rien renforcer notre système d'éducation et améliorer la réussite des élèves.

Voici les vrais enjeux auxquels nous devrions tous porter notre attention de façon urgente afin de véritablement améliorer notre système d'éducation:

- **Pénurie de main-d'œuvre**

La pénurie de main-d'œuvre est bien réelle au Québec dans de nombreux secteurs d'activités, et particulièrement en éducation. On parle ici non pas seulement de pénurie d'enseignant(e)s, mais également de professionnel(le)s (orthopédagogue, psychologue, orthophoniste, etc.). Cette pénurie en éducation est d'autant plus dramatique qu'elle a un impact direct sur la réussite des élèves. Dans le cas des enseignants, l'impact est que du personnel non qualifié se retrouve souvent dans nos classes. La pénurie de professionnels quant à elle cause des retards dans l'accessibilité à ces services. Ce sont nos élèves qui en paient le prix. En ce moment, nous ne voyons aucune mesure concrète de la part du gouvernement du Québec pour améliorer cette situation, ni dans le projet de Loi 40, ni ailleurs.

- **Valorisation de la profession d'enseignant(e)**

Cette cible va bien sûr de pair avec la précédente. La profession d'enseignant(e) est très difficile et peu valorisée. Exposition à la violence (physique et verbale), ajout de matières à enseigner, augmentation d'élèves HDAA dans les classes, classes bondées et souvent en dépassement, environnement de travail vétuste, attaque à l'autonomie professionnelle, salaire insuffisant, etc.

Avec ces conditions difficiles, de nombreux jeunes enseignant(e)s quittent la profession dans les premières années. Pourtant le métier d'enseignant(e) est l'un des plus nobles qui soient. Il mérite d'être valorisé à sa juste valeur.

Comme pour la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec n'a encore aucun plan pour valoriser cette profession. En fait, le projet de Loi 40 va à l'encontre de cette idée en imposant de la formation ciblée et obligatoire aux enseignants. Une mesure beaucoup plus constructive serait d'augmenter le budget de formation des enseignant(e)s et leur laisser choisir les formations qu'ils et qu'elles veulent suivre en fonction de leurs besoins.

Nous proposons qu'une consultation soit lancée auprès des enseignant(e)s et des syndicats afin de bien cerner les pistes de solutions et développer des actions concrètes.

- **Manque d'espace**

Le gouvernement Legault a décidé d'investir massivement dans les constructions et les agrandissements d'écoles. Il s'agit là d'une excellente nouvelle, car les commissions scolaires sont en grand manque d'espace, et nous espérons que le gouvernement continuera dans cette direction.

Toutefois, nous avons appris récemment que c'est maintenant le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui déterminerait les besoins de chaque milieu en matière de capacité et en ferait part aux commissions scolaires. Celles-ci devraient alors déposer des projets en fonction des besoins identifiés par le ministère. Sous la fausse prétention d'être plus efficace (en fait on ne fait qu'inverser les rôles), il s'agit là d'un autre exemple de centralisation inutile des pouvoirs. Les besoins d'espace dans nos écoles ne se calculent pas seulement avec des chiffres et les besoins en locaux ne se déterminent pas dans un bureau à Québec. C'est aux instances locales de déterminer leurs propres besoins, et au ministère de les valider.

Un autre enjeu relié au manque d'espace auquel le gouvernement devra s'attaquer est le manque de terrains pour construire ou agrandir les écoles. Les commissions scolaires éprouvent des difficultés à obtenir ces terrains qui appartiennent dans la plupart des cas aux municipalités. Les commissions scolaires sont souvent en position de faiblesse pour négocier l'acquisition de ceux-ci. La CSCV demande au ministre Roberge d'intervenir auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de trouver une solution à ce problème.

- **Le Centre d'acquisitions gouvernementales**

Au-delà de l'impact défavorable que le projet de Loi 37 pourrait avoir sur la qualité des services éducatifs sur notre territoire, nous sommes inquiets par rapport aux partenaires locaux, surtout au sein de petits milieux comme le nôtre, qui dépendent largement des achats effectués par notre commission scolaire. Il est important de considérer que le projet de Loi 37 est intimement lié au projet de Loi 40 dans la mesure où la CSCV doit effectuer l'achat de ses biens et services, déterminés par un arrêté par le président du Conseil du trésor, par l'entremise d'un centre d'acquisitions gouvernementales situé à des centaines de kilomètres de son territoire desservi. Notre commission scolaire participe déjà à l'achat regroupé en ce qui concerne le lait-école et la collecte d'information (Collecto) et a tout avantage de poursuivre ainsi dans un principe de subsidiarité (reconnu dans la loi sur

l’Instruction publique). Alors que la survie de plusieurs entreprises locales est en jeu, le gouvernement propose de rapatrier et centraliser des pouvoirs loin des choix territoriaux qui sont avantageux pour les régions. Les élus de la CSCV ont travaillé d’arrache-pied au cours des dernières années pour bâtir des relations harmonieuses avec de nombreuses entreprises, commerçants et partenaires régionaux. Lors de plateformes telle que le regroupement des gens d’affaires de la Basse-Lièvre, il nous est permis de constater notre apport au sein de notre communauté et il est très souvent exprimé que nous sommes très appréciés par des élus d’un autre palier ou des partenaires avec qui nous transigeons.

« Le projet de Loi no 37 vise à centraliser les pouvoirs, jusqu’à maintenant dévolus aux organismes, vers une seule institution gouvernementale. Cette centralisation est en contradiction avec la volonté exprimée du ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur de donner davantage de pouvoirs aux écoles, telle qu’énoncée au projet de Loi no 40 modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires. » (extrait cité du mémoire de la commission permanente sur les enjeux politiques et financiers de la FCSQ sur le projet de Loi 37).

- **Taux de diplomation et de décrochage scolaire**

Les énormes efforts entrepris par les services éducatifs avec l’appui des élus scolaires dans l’octroi des sommes nécessaires ainsi que des ressources nous ont permis de faire des bonds vertigineux année après année en ce qui a trait au taux de diplomation et qualification avant l’âge de 20 ans ainsi qu’au taux de décrochage, comme en témoignent les tableaux ci-dessous. Sans l’implication des élus scolaires au cours des dernières années pour se donner des orientations ayant comme priorité d’accroître le taux de diplomation et réduire le taux de décrochage, on ne peut que se demander où la CSCV et ses élèves se retrouveraient.

CSCV	
Année Résultats sur les cohortes de 7 ans	Diplomation et qualification avant l’âge de 20 ans
2011-2012	59,8%
2012-2013	61,9%
2013-2014	68,8%
2014-2015	64,6%
2015-2016	71,6%
2016-2017	71%
2017-2018	72,2%

CSCV			
Année	Taux de décrochage à la CSCV	Moyenne des écoles publiques québécoises	Moyennes des écoles publiques de l'Outaouais
2007-2008	34,6%	-	-
2008-2009	23,7%	20,1%	-
2009-2010	23,7%	-	-
2010-2011	21,5%	18,6%	25,8%
2011-2012	20,6%	18,4%	24%
2012-2013	23,5%	17,8%	23,7%
2013-2014	16,1%	16,2%	21,3%
2014-2015	13,9%	15,5%	-
2015-2016	9,9%	-	-

- **Élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage EHDA**

Il est également important de souligner que dans la composition du conseil d'administration décrite dans le projet de Loi 40, celle-ci ne fait aucune mention d'un membre représentant les élèves HDAA tandis que dans la structure actuelle, ce groupe fort important est représenté. La proportion d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) est en hausse constante, et ce depuis de nombreuses années. Cette situation est très préoccupante. Ce n'est pas tout d'injecter du financement dans les services offerts à ces élèves, encore faut-il bien comprendre toutes leurs particularités et les défis auxquels ils font face, et développer des pratiques adaptées à leurs besoins. Il faudrait également comprendre quelles sont les causes de cette augmentation de la clientèle EHDA. On ne peut tout mettre sur le dos du surdiagnostic. Des études doivent être effectuées, un grand chantier doit être lancé.

- **Écoles privées**

Le financement des écoles privées par des fonds publics, à hauteur de 60% selon le ministère, mais 70% selon certaines études, est une situation indécente qui mine l'ensemble du système de l'éducation au Québec. Lorsque l'on considère que les élèves HDAA sont presque inexistantes dans les écoles privées alors que dans les écoles publiques ils comptent souvent pour plus de 30%, cette situation est tout simplement insoutenable.

Il est primordial de diminuer le financement des écoles privées pour réinjecter dans le secteur public, là où sont les besoins. Toutefois, nous ne proposons pas de coupures drastiques à court terme. Nous proposons une réduction de 5% par année sur 10 ans. Cela permettrait aux deux réseaux, privé et public, d'absorber les coupures dans un cas et l'arrivée de nouveaux élèves dans l'autre cas.

3. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE

La CSCV estime que le gouvernement du Québec devrait se concentrer sur les vraies cibles, décrites précédemment, pour améliorer notre système d'éducation. Surtout, il devrait prendre ses décisions avec la perspective de favoriser la réussite des élèves, qui devrait être l'ultime priorité pour tout système d'éducation. Jouer dans les structures n'est certainement pas en lien avec cette priorité. Toutefois, nous croyons qu'il est possible d'améliorer la gouvernance scolaire sans la réformer de fond en comble.

La CSCV croit qu'il est possible de modifier certaines responsabilités des commissions scolaires sans être obligé de les transformer en centres de service. Toutefois, nous croyons également que de mettre tout le pouvoir dans les écoles n'est pas nécessairement une bonne idée. Un certain équilibre entre les pouvoirs des écoles et de la commission scolaire doit continuer d'exister afin d'assurer un partage équitable des ressources sur le territoire et un encadrement efficace des directions d'école qui sont parfois nouvelles ou occasionnellement en besoin de soutien.

La CSCV croit également que les commissaires et les élections scolaires devraient être maintenus, autant pour les commissions scolaires francophones qu'anglophones, avec toutefois les recommandations suivantes :

- Prolonger le mandat actuel des élus scolaires jusqu'en novembre 2021, afin d'éviter des coûts inutiles;
- Combiner les élections scolaires avec les élections municipales en novembre 2021. C'est une décision qui s'impose, malgré le lobby des municipalités qui s'y oppose pour les mauvaises raisons. Cette formule est déjà utilisée dans d'autres provinces. Il est grand temps que le Québec emboîte le pas aux élections combinées, car cela permettrait d'éviter des coûts tout en favorisant l'exercice démocratique au niveau scolaire;
- Ramener l'élection du président à un vote des membres du conseil, comme c'était le cas avant 2014. Le président pourrait être autant un parent qu'un commissaire élu. Encore une fois, cette décision permettrait d'éviter des coûts, tout en permettant aux parents de pouvoir accéder à ce poste. Le président demeurerait le porte-parole de la commission scolaire.

En principe, la CSCV n'est pas contre l'idée d'augmenter la représentation des parents et d'assurer celle de la communauté au sein de la gouvernance des commissions scolaires. Ainsi, il serait possible de diminuer le nombre de commissaires élus pour faire de la place à plus de parents et à des membres de la communauté. Par exemple, à la CSCV le conseil pourrait être composé de 8 commissaires élus (plutôt que 10), 6 commissaires-parents (plutôt que 4), et 2 membres de la communauté (nous n'en avons aucun), pour un total de 16 (le conseil est présentement formé de 15 membres incluant le président).

Il serait aussi possible de diminuer l'effectif de commissaires. Nous croyons que nous pourrions très bien représenter la population à partir d'un conseil composé de 10 commissaires. Le

phénomène de rareté risque d'attirer une pléiade de candidats de qualité et engendrerait une économie certaine. Cette composition pourrait ressembler à 5 commissaires divisés selon des circonscriptions territoriales pour assurer une représentativité ainsi que 5 commissaires-parents (dont 1 représentant les élèves HDAA). Puisque ce modèle requiert qu'une élection pour 5 candidats, il serait encore plus économique et se jumèlerait encore plus facilement au vote municipal ou serait plus facile à implanter sur une plateforme électronique. Bien sûr, à ce modèle pourrait s'ajouter 2 commissaires provenant de la communauté à la discrétion du milieu si le besoin existe et selon les réalités territoriales (expertise en finances, santé, loisirs, ressources humaines).

Finalement, nous croyons que la rémunération des membres du conseil devrait être maintenue. Cela permettra d'attirer des gens de qualité et favorisera un plus grand engagement de la part de ses membres.

4. CONCLUSION

À la CSCV, nous favorisons une approche humaine de proximité avec les parents et la population. Les commissaires sont présents sur le terrain, dans de nombreux évènements et collectes de fonds. Ils assistent aux séances des conseils d'établissement afin de garder un lien avec ce qui se passe dans les écoles. Ils sont à l'écoute des parents lorsque ceux-ci leur font part de problématiques ou d'inquiétudes. Nous sommes également toujours disponibles pour toutes entrevues dans les médias, car cela nous permet de faire une réédition de compte efficace et rapide à la population.

Plutôt que de jouer dans les structures, nous croyons fermement qu'il serait préférable que le gouvernement travaille avec les commissions scolaires et les élus scolaires pour l'ultime raison qui nous rassemble et qui nous préoccupe tous : **La réussite des élèves.**